

MRC des Maskoutains

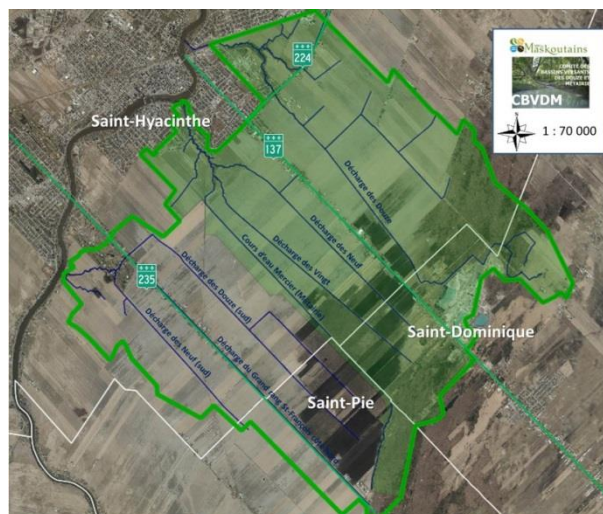
Un territoire élargi pour le Comité des bassins versants des Douze et Métairie (CBVDM)

Saint-Hyacinthe, le 7 mars 2016 – Le Comité des bassins versants des Douze et Métairie a donné son accord à l'agrandissement du territoire couvert par ses activités, territoire qui passe ainsi de 35 km² à 52 km². Ce ne sont plus deux, mais bien trois bassins versants mitoyens sur lesquels le comité compte agir.

C'est une demande officielle provenant de la Ville de Saint-Pie, en janvier 2016, qui a amené le comité à se pencher sur l'éventualité d'inclure à son territoire la portion sud des deux bassins versants déjà couverts. Après avoir pesé le pour et le contre, les administrateurs du CBVDM ont décidé d'acquiescer à cette demande.

Le nouveau territoire est semblable à celui des bassins versants de la Décharge des Douze et à celui du cours d'eau Mercier, également appelé Métairie. Le bassin versant de la Décharge des Douze (sud) comprend le cours d'eau du Grand Rang St-François qui longe la route 235 vers Saint-Pie. Il inclut aussi, en amont, une grande superficie de terres organiques situées au bas de la Crête Saint-Dominique/Saint-Pie.

La présente carte de localisation montre l'agrandissement et les caractéristiques géographiques du territoire.



Des ateliers terrain qui sèment des idées

Au cours de l'été 2015, le Comité des bassins versants des Douze et Métairie a invité les producteurs et propriétaires agricoles des bassins versants à assister à deux ateliers terrain portant sur la protection et la mise en valeur des bandes riveraines. L'un pour les terres argileuses, et l'autre s'adressant aux producteurs travaillant avec des terres organiques. Ces ateliers étaient donnés par M^{me} Isabelle Martineau, agronome au club-conseils Gestrie-Sol de Granby, et M. Georges Lamarre, agronome au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Depuis ces ateliers, le comité songeait à inclure toute la superficie des terres noires à son territoire. Cette fusion allait faciliter la gestion du territoire et la réalisation de projets collectifs de conservation des ressources pour les propriétaires agricoles concernés.

Maintenant que c'est chose faite, le comité travaillera avec les nouveaux propriétaires. Il envisage la création de projets collectifs avec les propriétaires pour l'aménagement de bandes riveraines et un accompagnement pour la gestion des terres noires et la mise en valeur de la biodiversité de ce secteur.

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec madame Anolise Brault, agente de liaison des comités de bassin versant à la MRC des Maskoutains, au 450 774-3156 ou à l'adresse abrault@mrcmaskoutains.qc.ca.

-30-

Source : Denyse Bégin
Agente de communication
MRC des Maskoutains
450 768-3001
dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca

